QUESTION ORALE

de Madame la Députée Véronique Bonni

à Madame la Ministre, Joëlle Milquet, en charge de l’Education, de la culture et de l’enfance

**DATE 25 janvier 2016**

 ***L’explosion du nombre d’inscriptions au jury central professionnel***

Madame la Ministre,

Pour les étudiants qui n’ont pas trouvé leur place dans un parcours scolaire classique, ou qui, pour une raison ou pour une autre, ont dû interrompre celui-ci, le jury central professionnel constitue une réelle alternative pour obtenir malgré tout le CESS. Alors qu’en 2004, ils n’étaient qu’une cinquantaine à avoir opté pour cette voie, l’année passée, c’est près de 500 élèves qui ont passé l’examen du jury central professionnel. Soit une hausse annuelle de 10%…

Un engouement des candidats qui peut être dû au niveau moins exigeant du programme. En effet, il ne comporte qu’une seule langue, pas de mathématiques et les candidats sont interrogés sur des matières générales et pratiques d’une 7ème professionnelle. Pourtant l’obtention de ce diplôme ouvre, depuis le décret de Bologne, les portes à des études supérieures et universitaires. Or, tout le problème est là : initialement le jury central n’a pas pour vocation de préparer l’élève à des études de type long. Et si certains peuvent malgré tout y parvenir, ce n’est sans doute pas la majorité des cas.

De nombreuses écoles privées se sont spécialisées dans la préparation à ce type de jury. Et, après un rapide regard sur les sites internet de certaines de ces écoles, il semble que certaines d’entre elles fassent miroiter à leurs futurs étudiants que l’école les préparera solidement pour réussir un enseignement supérieur par la suite. Coût du minerval entre 1000 et 1200 euros par mois (il faut compter 8 mois de préparation). Ce qui est, n’ayons pas peur des mots, assez onéreux pour les parents.

Madame la Ministre, j’en viens à mes questions :

* Disposez-vous de chiffres concernant le nombre d’élèves qui entreprennent des études supérieures ou universitaires après avoir passé l’examen du Jury central professionnel ? Disposez-vous de chiffres concernant le pourcentage de réussite de ces élèves ? Pouvez-vous les mettre en perspective avec le taux de réussite d’élèves issus d’un parcours scolaire dit « classique » ?
* Enfin, avez-vous connaissance du problème « de poudre aux yeux » que donnent certaines écoles privées spécialisées dans le jury central professionnel aux futurs élèves potentiels quant à la réussite aux études supérieures futures ? Dans l’affirmative, quels sont les moyens mis en place pour lutter contre ?

Je vous remercie.

Véronique Bonni, Députée.